

2016 02 10 panneaux d'information pêche à pied récréative.

Etaient présents :

-pour la Commune : Danièle Delage, Jean-Christian Duretz, Denis Lecorguillé...

-Pour l'Agence des Aires Marines Protégées: Florent Corbain.

-Pour ST Jacut Environnement : Brigitte Huvé, Alain Paitry.

L'objectif de la réunion est de finaliser les types des panneaux d'information, leurs contenus, leurs implantations exactes.

Deux panneaux sont pris en charge par l'Agence, pour un coût unitaire de 700€ et il arriveront fin Mars .Florent Corbain présente la dernière maquette du contenu d'information ; ce sont des pupitres d'un mètre de haut, sur plate forme ou sur poteaux avec une information de 0,50x1,00m, avec un traitement anti-graffitis. Pour ceux déjà mis en place, pour l'instant pas de dégradations et bon retour des associations de pêcheurs.Pour ces pupitres, l'information particulière peut concerner les champs de blocs ou les herbiers de zostères. Une « fenêtre » permet de mettre à jour les informations en fonction de l'évolution des réglementations. Il n'a pas été possible de mettre le plan de l'herbier des Haas comme imaginé car cela multipliait les maquettes d'impression.

Ces deux pupitres seront installés dans la descente du stationnement vers l'herbier de zostères des Haas pour l'un et vers le GR 34 qui passe au pied du blokhaus de la pointe du Chevet pour l'autre.

La Commune s'est engagée à prendre en charge deux panneaux d'information plans, d'un montant estimé à 400€ dans le cadre de l'appel d'offre de l'Agence (si la Commune décide de les acquérir dans ce cadre) qui outre les informations précédemment décrites permettent d'inclure des informations complémentaires dans deux « insert » A3. L'un des deux inserts permet par exemple d'inclure une information sur les laines de mer. Chaque commune peut ajouter son logo sur les documents (autocollants), les informations standards ne permettant pas de prendre en compte ces particularismes sur des maquettes qui s'adressent à toutes les communes littorales.

Ces deux panneaux plans seront installés dans la rampe de descente à la plage des Haas pour l'un, dans l'escalier de descente de la pointe du Chevet pour l'autre, au niveau des panneau plexiglass déjà en place. Pour le panneau de la pointe du Chevet, il faut faire une demande d'autorisation à la DDTM, car le site est classé.

Si la Commune souhaite pour ces deux panneaux s'inscrire dans la marché lancé par l'Agence, le préciser rapidement, car plus la commande sera importante et plus les prix seront bas.

Il est possible d'obtenir des affiches supplémentaires car l'Agence va en faire imprimer 1000 en tout dont 400 pour la Bretagne.

Une visite de terrain a ensuite permis de relever les coordonnées GPS de chaque site et de définir les particularités d'installation pour chaque panneau.

Rédacteur Alain Paitry